



## EDITO

Avec dix-huit millions d'euros consacrés en 2003 au soutien de la vie locale, le Crédit Agricole s'inscrit aux premiers rangs des mécènes en France. Être une banque mutualiste, une banque différente.

Le Crédit Agricole affirme avec force son identité de banque coopérative, ancrée dans un territoire. Il veut vivre concrètement ses valeurs mutualistes : engagement, solidarité et proximité.

Grâce au réseau incomparable de ses 687 administrateurs dans les 59 Caisses locales en Touraine et en Poitou, de nombreux projets sont détectés, deviennent des actions fortes avec l'appui de la Caisse régionale et le cas échéant des structures nationales. Tous ces acteurs sont mus par une seule et même volonté : développer l'économie de proximité, animer la vie locale et lutter contre l'exclusion.

Un dynamisme qui reflète la parfaite symbiose entre le Crédit Agricole et les acteurs du développement local, aux premiers rangs desquels figurent les maires et leurs équipes.

## Gestion des déchets Une charge croissante

Le poids de la gestion des ordures ménagères n'a cessé de croître au sein des budgets des communes et de leurs groupements au cours des dernières années. Si le traitement des déchets s'est modernisé, ses modes de financement demeurent obsolètes...

suite page 2



## La solidarité en actes

Initiatives locales, crédit ou banque solidaires... Au Crédit Agricole, les actes témoignent d'une même volonté : donner au mutualisme sa

pleine signification, celle d'une organisation de femmes et d'hommes pleinement engagés pour l'avenir d'un territoire...

suite page 4



# Gestion des ordures ménagères

## Pour une fiscalité plus équitable

Plusieurs groupes de travail réfléchissent actuellement à une réforme des modes de financement du service des ordures ménagères, charge devenue aujourd'hui trop lourde. En quelques années, le budget consacré aux ordures ménagères s'est hissé aux premiers rangs des dépenses des collectivités.

### Une charge devenue trop lourde

Un coût multiplié par 20 en 40 ans ! C'est le constat dressé récemment par le Conseil économique et social (CES) quant à l'évolution de la gestion des déchets. Selon Patrick Ollier, député (UMP) des Hauts-de-Seine, président de la commission des affaires économiques, le poids de cette charge a augmenté de 50 % entre 1993

et 2000. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) représente aujourd'hui près du quart du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties...

La première cause de cette croissance effrénée est tout simplement l'augmentation continue de la production d'ordures ménagères, évaluée à 65 % en 15 ans par l'Ademe. L'inflation des normes environnementales l'explique également. Les collectivités interrogées citent généralement la construction de nouveaux équipements d'incinération, renchérie par un effort de qualité, comme première cause d'augmentation de leurs dépenses dans ce domaine.

La mise en place du tri sélectif, recommandée par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, ainsi

qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement, représente également un coût substantiel.

Par ailleurs, le développement de l'intercommunalité conduit souvent à une harmonisation par le haut du service (fréquence des collectes, mise en place de déchetterie), ce qui a un prix. Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les groupements de communes devront d'ailleurs unifier leur mode de

financement, ce qui ne va pas sans créer quelques inquiétudes, les communes ayant opté pour la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères craignant de se voir imposer la Teom (voir ci-après). À plus long terme, la mutualisation des moyens entre communes générera des économies d'échelle. Tout comme le tri sélectif, qui permettra, à long terme également, de réduire sa facture.

### Encore beaucoup de chemin à faire

« On doit mettre un point en évidence : le fait même de s'intéresser aux déchets peut parfois donner l'impression d'une augmentation, alors que l'on ne fait que mettre en lumière des coûts jusque-là imputés à d'autres postes, observe Catherine Goux, responsable du pôle

déchets et sols de la délégation francilienne de l'Ademe. Par exemple, selon que le coût de la collecte et du traitement des encombrants est imputé au budget des déchets ou bien au nettoyage de la voirie, le coût global de la gestion des déchets va se voir modifié. » Mais pour l'heure, les budgets

consacrés aux déchets continuent de s'alourdir. Et la tendance pourrait se poursuivre. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1992, les installations d'élimination de déchets par stockage ne sont plus autorisées à accueillir que des déchets ultimes. « Une partie du chemin a été parcourue, mais bon nombre de collectivi-



**Claire Delpech,**  
consultante D.E. Conseil.

### Comment s'explique l'alourdissement du coût de la collecte et du traitement des déchets ?

**C.D. :** Cela provient tout d'abord de la hausse de la production de déchets ménagers, passée en 10 ans de 250 à 450 kg par habitant. Un phénomène naturellement lié à l'évolution des modes de consommation. Les obligations découlant de l'édiction d'une série de normes expliquent également le renchérissement du coût de ce poste budgétaire, notamment les directives européennes concernant le traitement des fumées produites par les usines d'incinération. La mise en place d'une collecte sélective représente aussi un coût non négligeable, d'autant que l'on est parfois allé au-delà des textes... Certaines collectivités se sont lancées dans des programmes peut-être trop ambitieux. Beaucoup de subventions pouvaient être obtenues dans ce cadre.

### L'intercommunalité n'a-t-elle pas permis de réaliser des économies d'échelle ?

**C.D. :** Le regroupement de la collecte au niveau intercommunal produira à long terme des économies d'échelle. Mais pour l'heure, l'intercommunalité s'est traduite par une harmonisation du niveau de service vers le haut. Et cela a un coût.

tés enfouissent toujours des déchets non ultimes. Elles s'exposent à la fermeture de leur centre de stockage », indique Claire Delpech, consultante à D.E. Conseil. Autre source d'inquiétude : les élus locaux négocient actuellement le barème de soutien aux collectivités triant et recyclant leurs déchets, dit barème « aval », dans la perspective du renouvellement de l'agrément d'Eco-emballages et d'Adelphe au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## Un mode de financement décrié

Ces sociétés contribuent actuellement à hauteur d'environ 350 millions d'euros à l'effort des collectivités, ce qui équivaut à une moyenne de 7,80 euros par an et par habitant. Les élus locaux souhaiteraient d'ailleurs porter cette moyenne à 12 euros.

« Les prélèvements générés par la gestion des déchets sont devenus sensibles et suscitent des contestations, tant de la part

des élus que des usagers, indiquait la Direction générale des impôts dans son rapport de 2002. Une réforme allant dans le sens d'une plus grande équité apparaît désormais indispensable », ajoutait la DGI. Plusieurs groupes de travail réfléchissent actuellement à la question, au sein du comité des finances locales (CFL) de l'Association des maires de France (AMF), ainsi qu'au Parlement.

Le dispositif de financement actuel est unanimement décrié. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), qui concerne 80 % de la population française, est assise sur la valeur locative des habitations. « Ce mode de calcul est simple et pratique, mais il ne tient pas compte de la quantité de déchets produits », regrette Alain Cabanes, délégué général d'Amorce. « Un retraité isolé ou une famille nombreuse, une personne faisant son compost au fond de son jardin ou s'alimentant à l'américaine paie-

ront la même taxe, simplement parce que leur taxe foncière est la même ! », constatait Gérard Miquel, sénateur du Lot, dans un récent rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

La Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom), reposant sur des critères fixés par la collectivité, n'est pas exempte de critiques non plus. Collectée directement par la commune ou le groupement, elle mobilise des agents chargés d'établir le fichier des redevables. Elle expose également la collectivité à des risques d'impayés, inexistant avec la Teom. C'est pourquoi la proposition de loi Pastor propose de créer un nouveau mode de financement, cumulant les avantages des deux modes existants (voir encadré). Autre problème : aucun des modes de financement (Teom, Reom ou financement sur le budget général), n'incite à la maîtrise de la production des déchets...

## Responsabiliser les producteurs de déchets

Enfin, bien qu'elle soit obligatoire depuis 1993 pour les communes ayant opté pour la Teom, la redevance spéciale, applicable aux déchets industriels, n'est pas mise en œuvre partout, aboutissant à une fiscalité avantageuse pour les entreprises et les administrations.

Autant de raisons pour lesquelles la réforme à venir s'apparente à la quadrature du cercle. Ses auteurs devront, en effet, parvenir à mettre sur pied un financement réduisant la production des déchets, responsabilisant les consommateurs, tout en rééquilibrant le financement de cette charge entre ménages et industriels ! ■

« La taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne tient aucunement compte de la quantité de déchets produits. »

## Proposition de loi Pastor :

### « Prendre en compte le nombre d'occupants »

Combiner les avantages respectifs de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance du même nom : telle est l'ambition de la proposition de loi déposée en décembre 2003 par Jean-Marc Pastor, sénateur du Tarn. L'idée principale de ce texte consiste à prendre en compte le nombre d'occupants de chaque logement, et non exclusivement sa valeur locative, comme c'est le cas aujourd'hui pour la Teom. Les élus locaux auraient le choix d'introduire une part plus ou moins importante de la taxe assise sur le nombre d'occupants d'un logement, l'autre part demeurant assise sur la valeur locative. « Plus les communes décideront d'augmenter la part relative de la taxe calculée directement d'après la taxe d'habitation, plus les communes ou leur groupement privilégieront la mutualisation, fait valoir Jean-Marc Pastor. Plus elles feront progresser la part relative de la taxe calculée en fonction du nombre d'habitants du foyer, plus elles mettront en œuvre le principe de responsabilité. »

## Le coût des déchets, en chiffres

- ▶ La hausse annuelle de la quantité de déchets est actuellement de 1 à 2 %.
- ▶ 56 % des communes représentant 80 % de la population ont opté pour la Teom.
- ▶ Le produit de la fiscalité des déchets (Teom + Reom) a connu une augmentation de plus de 120 % en dix ans.
- ▶ 33 % des communes ont mis en place une redevance

- d'enlèvement des ordures ménagères.
- ▶ 11 % des communes financent cette charge sur leur budget général.
- ▶ Chaque Français produit en moyenne plus d'un kilo d'ordure par jour.
- ▶ Selon l'Ademe, près de 90 % du financement de la collecte et du traitement des déchets sont assurés par l'habitant.

## Congrès des maires à Tours

L'association des maires d'Indre-et-Loire organise le 26 novembre 2004 son désormais traditionnel congrès des maires au palais des congrès le VINCI à Tours. Le thème central de cette manifestation sera les moyens, financiers et humains, dont disposent les collectivités locales pour assumer leurs missions. Le Crédit Agricole, partenaire du congrès, contribuera à l'information des congressistes. M. Patrick ROUSSEAU, chargé d'Affaires Collectivités locales de la Caisse régionale, M. Philippe BOURET de FIP UCABAIL (filiale spécialisée pour les financements mobiliers et immobiliers destinés aux acteurs du secteur public), ainsi que M. Eric BEL, conseiller spécialisé en assurance des collectivités locales, vous accueilleront sur le stand Crédit Agricole. N'hésitez pas à venir profiter de leur expertise et découvrir les solutions innovantes tant en assurance qu'en financement que le Crédit Agricole propose aux collectivités locales.



## la lettre du Crédit Agricole

Éditeur :  
Uni-Éditions  
22 rue Letellier  
75739 Paris Cedex 15

Réalisation :  
info  
marchés

Directeur de la Publication :  
Jacques Brière

Rédacteur en Chef :  
Violaine du Châtellier

Dépôt légal : à parution

# Le mutualisme au Crédit Agricole La solidarité en actes

**Le Crédit Agricole soutient des initiatives contribuant au dynamisme de la vie locale. Il y a consacré 18 millions d'euros en 2003.**

Être une banque mutualiste efficace, c'est apporter aux clients les services compétitifs qu'ils attendent, mais c'est aussi marquer sa différence. En vivant ses valeurs de proximité, de solidarité avec son territoire et de responsabilité, le Crédit Agricole donne du sens à ses résultats.

## Les multiples visages du mutualisme

Le mutualisme se concrétise à travers l'animation du sociétariat (conseils et assemblées générales de Caisses locales, cercles des sociétaires, réunions d'information, sessions de formation...) et le soutien au développement local. C'est la partie la plus visible. Sous l'impulsion de 2 629 Caisses locales, de leurs 35 000 administrateurs – dont plus de 8 000 exercent un mandat municipal et 2 500 sont maires –, et de structures nationales ou régionales, la solidarité au Crédit Agricole fait l'objet d'un foisonnement d'initiatives. Toutes visent à dynamiser la vie locale et à s'engager aux côtés de ceux qui veulent inventer, créer, défendre l'emploi et l'intégrité du tissu économique et culturel. La diversité de ces projets révèle aussi bien la variété des besoins locaux que la créativité des hommes, dès lors qu'on les dote de moyens et de la liberté d'agir dans leur milieu proche. Les exemples sont multiples (voir encadré). Des partenariats avec des acteurs spécialisés sont aussi développés : associations d'insertion, chambres consulai-

res, plates-formes d'initiatives locales. Peuvent être ainsi accordés ou refinancés des prêts d'honneur à 0 %, ou des prêts sans garantie à de jeunes créateurs d'entreprise ou à des personnes en marge du système bancaire classique.

La Caisse régionale bénéficie en outre de l'appui de structures nationales. La Fondation du Crédit Agricole-Pays de France poursuit depuis plus de vingt ans son action en faveur du patrimoine architectural, artistique et culturel, ainsi que de la protection des sites naturels. La Fondation Solidarité Mutualiste, sous l'égide de la Fondation de France, intervient en faveur du logement des exclus et de l'aide au tiers-monde. Ses ressources proviennent des fonds communs de partage Pacte Vert Tiers Monde et Pacte Solidarité

Logement, proposés par les Caisses régionales à des clients désirant consacrer la moitié du revenu de leur placement à des projets humanitaires.

## Valeurs solidaires

Enfin, Crédit Agricole Solidarité et Développement est une association alimentée par les cotisations des Caisses régionales et des entreprises du Groupe Crédit Agricole. Son intervention, limitée d'abord au tiers-monde, s'est étendue à tous les pays en développement. Elle intervient désormais aussi pour des actions de solidarité en France, y compris envers des régions touchées par une calamité (l'Aude, la Somme, Toulouse...).

En France comme ailleurs, au Crédit Agricole, la vitalité des valeurs solidaires est manifeste. ■

## Sur le terrain

### Quelques exemples d'actions en Indre-et-Loire et en Vienne.

A Montmorillon, l'association "JOB' SERVICE" a créé "JARD' INSOLITE", un jardin où sont cultivés des légumes de consommation courante et des légumes oubliés. Ce jardin solidaire emploie des personnes en insertion. Il a bénéficié du soutien de la CAISSE RÉGIONALE et de CRÉDIT AGRICOLE SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT, tout comme l'association "BLOUSES NOTES" qui pratique la thérapie musicale auprès d'enfants malades à l'Hôpital Clocheville et au CHRU Bretonneau à Tours.

La CAISSE RÉGIONALE ET LA FONDATION PAYS DE FRANCE ont participé à l'aménagement et à la rénovation de la VIEILLE ÉGLISE DU VIEUX BOURG DE CRAVANT-LES-COTEAUX. Un dossier concernant la rénovation du THÉÂTRE DE BOIS DE CHÂTELLERAULT est actuellement en cours d'instruction.

Ces quelques exemples parmi tant d'autres illustrent les valeurs mutualistes et solidaires que défend quotidiennement le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

